



L a u s a n n e

Au Conseil communal
de Lausanne
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 novembre 2015
S. 5/71 – SiL - uc

Agrandissement de la chaufferie de Malley permettant la poursuite du développement du chauffage à distance au sud et à l'ouest de la ville.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le 28 novembre 2000, votre Conseil a adopté le préavis N°157/2000 « Construction d'une chaufferie à Malley », relatif à la construction d'une nouvelle chaufferie (12 MW) à Malley, inaugurée en été 2002. Cette installation a permis l'extension du réseau sud-ouest durant dix ans. En 2011, une nouvelle chaufferie (24 MW) a été construite sur l'ancien site de stockage de mazout de la STEP de Vidy pour assurer la poursuite de l'extension du réseau (préavis N°2010/25 « Construction d'une chaufferie à la STEP pour le développement du réseau de chauffage à distance »).

Ces dernières années, l'attractivité du chauffage à distance a engendré un important développement du réseau, encore accéléré par la création de la société CADOUEST SA pour l'extension du réseau sur les communes de Renens et de Prilly. Dans le même temps, le transfert de chaleur entre le nord et le sud du réseau, via l'échangeur de la place Centrale, a été péjoré par la diminution de l'énergie produite par Tridel suite à l'introduction de la taxe aux sacs, et par la mise en cocon de la turbine à gaz, faute de rentabilité.

En conséquences, lorsque la température est inférieure à -4°C, les deux chaudières du réseau sud sont utilisées, sans réserve de production en cas de panne d'une de ces installations.

En raison des contraintes de distribution hydrauliques, de la sécurité d'exploitation et de la poursuite des raccordements sur la zone d'extension des SiL et de CADOUEST, il est aujourd'hui indispensable d'augmenter la capacité de production dans ce secteur. Les prévisions d'extension de CADOUEST sont de l'ordre de 20 MW d'ici à 2030. Les engagements importants déjà pris pour des raccordements sur le réseau sud des SiL, tel celui du pôle muséal, doivent également être pris en compte.

Une augmentation de la puissance disponible est dès lors indispensable. La chaufferie de Malley est un site idéal, puisque les locaux actuels peuvent être agrandis pour permettre l'installation de deux chaudières de 24 MW chacune. Le terrain au nord de la chaufferie existante appartient en effet déjà aux SiL et est encore libre de toute construction. Dans un premier temps, une seule

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



nouvelle chaudière sera construite. La deuxième sera réalisée en fonction de la poursuite du développement du réseau et fera l'objet d'une demande de financement spécifique le moment venu. Ce projet figure au plan des investissements 2016-2019 au titre de « Extension de la chaufferie de Malley » pour un montant prévisionnel de CHF 6'000'000.- et des dépenses prévues en 2017 (CHF 5'000'000.-) et 2018 (CHF 1'000'000.-). Le compte d'attente permettra d'affiner le montant total du projet, en prenant notamment en compte l'intégration d'une citerne à mazout pouvant également contenir du biocombustible (combustible produit à partir de matière organique acide, comme le bois, nécessitant des revêtements particuliers), l'élimination des terres polluées (du fait de l'exploitation de l'ancienne usine à gaz qui occupait ce site) et le rehaussement de la cheminée liée au développement prévu du quartier.

Pour couvrir les frais d'étude (avant-projet, projet d'ouvrage, expertises diverses et frais de mise à l'enquête), la Municipalité a sollicité l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 150'000.- auprès de la Commission des finances, conformément à l'article à 106 du règlement de votre Conseil.

Dans sa séance du 6 novembre 2015, la Commission des finances a approuvé cette demande. Ce montant sera balancé par imputation sur le futur crédit d'investissement qui sera soumis à votre Conseil en 2016.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter